



Réponse commune de Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles, et de Monsieur le ministre du Travail, Georges Mischo, à la question parlementaire n°1215 du 19 septembre 2024 de Monsieur le député Dan Biancalana au sujet du non-paiement des salaires chez Liberty Steel

Le ministère de l'Économie et le ministère du Travail sont en contact avec la direction et les représentants syndicaux de Liberty Steel Dudelange.

Les ministères avaient également pris note en mai dernier du communiqué de presse de Liberty Steel annonçant le déclenchement d'une révision stratégique incluant l'examen de toutes les options pour les usines de Dudelange, de Liège et de Piombino. Avec cette déclaration, l'entreprise indiquait envisager, parmi d'autres options, de vendre l'usine de Dudelange.

Les ministères de l'Économie et du Travail suivent le processus qui se déroule sous la direction de Liberty Steel et espèrent toujours une solution dans l'intérêt du site de Dudelange et de ses employés, malgré le non-versement, dans les délais, des salaires du mois d'août des employés et la fermeture administrative décidée par l'ITM. Il va sans dire que le Gouvernement s'inquiète de la situation à laquelle les salariés de l'entreprise doivent faire face.

Le droit du travail luxembourgeois prévoit des procédures spécifiques pour des cas où l'employeur n'est plus capable d'assurer le paiement des salaires, qui seront appliquées le cas échéant. Les ministères restent bien entendu disponibles pour les partenaires sociaux afin d'anticiper toute éventualité possible.

Notons finalement qu'il n'appartient pas aux ministères de divulguer des informations sur l'identité d'éventuels repreneurs ou encore sur l'avancée des discussions qui ont pu avoir lieu.

Luxembourg, le 20/09/2024

Le Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme

(s.) Lex Delles